



Niveau de risque communal

Source : NOE CD30 2023.

Les communes ont été classées en trois catégories suivant le niveau de risque :

- Risque fort.
- Risque moyen.
- Risque faible.

Critères de qualification :

En 2004, une première classification avait été réalisée suivant les critères suivants :

- Niveau de risque estimé par la Préfecture du Gard (Document Départemental des Risques Majeurs, SIDPC, 1995).
- Niveau de risque estimé par la commune (retour du questionnaire de diagnostic, février 2004).
- Niveau de risque estimé par les syndicats de bassin versants.
- Cartographie des zones inondables (Atlas hydrogéomorphologique, crues historiques de 2002 et 2003, DIREN Languedoc Roussillon).
- Nombre d'arrêtés CATNAT inondation (1982-2004).
- Existence d'un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) prescrit ou approuvé (liste établie par la DDE du Gard).

En 2012, la classification a été revue en considérant la population et la zone urbanisée en zone inondable. Elle a été réactualisée en 2020 avec les données de 2013 puis en 2023 avec les données de population 2019 et surfaces urbanisées 2021.

Risque fort :

- Population en zone inondable \geq 25% de la population communale si population communale \geq 500 habitants (ou 30% pour les petites communes)
- **OU /ET** Surface urbanisée en zone inondable \geq 25% de la zone urbanisée communale si elle est \geq 10 ha (ou 30% pour les petites surfaces)

Risque moyen :

- Population en zone inondable \geq 10% de la population communale si population communale \geq 500 habitants (ou 15% pour les petites communes)
- **OU /ET** Surface urbanisée en zone inondable \geq 10% de la zone urbanisée communale si elle est \geq 10 ha (ou 15% pour les petites surfaces)

Risque faible :

- Population en zone inondable $<$ 10% de la population communale si population communale \geq 500 habitants (ou 15% pour les petites communes)
- **OU /ET** Surface urbanisée en zone inondable $<$ 10% de la zone urbanisée communale si elle est \geq 10 ha (ou 15% pour les petites surfaces)



Cette classification est spécifique au Département du Gard, elle n'a pas de valeur juridique.